

N° 7656⁶**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI**relative à la réduction de l'incidence de certains produits
en plastique sur l'environnement**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES METIERS

(22.10.2021)

Par sa lettre du 4 octobre 2021, Madame la Ministre de l'Environnement a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des amendements parlementaires au projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi vise à transposer en droit national la directive (UE) 2019/904 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

La directive (UE) 2019/904 a pour objectif de réduire la production de déchets plastiques et la dispersion de déchets plastiques dans l'environnement, en particulier l'environnement marin. Elle vise à promouvoir la mise en place d'une économie circulaire ainsi que le respect de la hiérarchie des déchets dans la conception et l'utilisation de matières plastiques et de produits en plastique, plus particulièrement la prévention avant la réutilisation et le réemploi, y compris le recyclage.

Les amendements parlementaires visent surtout à tenir compte des observations émises par le Conseil d'Etat et à corriger certaines erreurs matérielles.

La Chambre des Métiers note par ailleurs que l'article 15 du projet de loi relatif à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement a été supprimé sans qu'un amendement y référant ne soit signalé dans le texte sous avis.

La Chambre des Métiers rappelle son soutien pour le projet de loi et réitère sa demande qu'une campagne d'information et de sensibilisation du consommateur et des entreprises concernées soit lancée lors de l'entrée en vigueur de la loi.

*

A l'exception de la remarque énoncée ci-dessus, la Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 22 octobre 2021

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

